REPUBLIQUE FRANCAISE – Département de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104055-20241104-DM2024-42-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2024

DECISION DU MAIRE

N° DM2024-42

Objet : Avenants pour modification des adresses des baux de résidence principale et d'un espace de stockage suite à la mise à jour de la Base d'Adresse Locale

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1er septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la loi 3DS adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022, imposant aux Communes de procéder à la dénomination des voies et à leur numérotation et de les publier sous la forme d'une Base d'Adresses Locales (BAL) ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° DEL2023-46 du 9 novembre 2023 et n° DEL2024-36 du 16 mai 2024 validant le nouvel adressage de la Commune ;

Vu les contrats de locations des logements communaux et d'un espace de stockage ;

Considérant la nécessité de modifier les adresses de certains logements et d'un espace de stockage précisées dans les baux de location pour se mettre en conformité avec la BAL ;

DECIDE

Article 1er :
De signer les avenants relatifs à la modification des adresses des logements communaux et d'un espace de stockage, mentionnées dans les contrats de location de :

- Mme Audrey CHEVALIER,
- M. Quentin EXPOSITO,
- M. Franck GRENOT,
- LA BRESSE SAS.

Article 2 :
Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 4 novembre 2024

Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)